

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 23 JUN 2025**

**Date de convocation :** 17 juin 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-101 incluse	25	07	08	32
De la délibération n°25-102 à 25-103 incluse	23	06	10	29
De la délibération n°25-104 à 25-107 incluse	25	07	08	32
Pour la délibération n°25-108	23	06	10	29
De la délibération n°25-109 à 25-124 incluse	25	07	08	32

**Secrétaire :** M. Marc RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, MM. DUVÉRE, BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRE
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

**ABSENT:** M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-091 Création d'une réserve civique municipale**

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture  
Le :  
Par affichage, le

**30 JUN 2025**  
**30 JUN 2025**

Fait à Louviers, le

**27 JUN 2025**

Le Maire,

**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250623-25-091-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

N° 25-091

## CRÉATION D'UNE RÉSERVE CIVIQUE MUNICIPALE

### RAPPORT

Mme **Élodie DUCASTEL** indique que depuis 2021, la Ville de Louviers a engagé une politique volontariste en matière de participation citoyenne et de valorisation de l'engagement civique, considérant ces leviers comme essentiels au renforcement du lien social et à la dynamisation de la vie démocratique locale.

Cette orientation s'est concrétisée à travers plusieurs actions structurantes, parmi lesquelles :

- la création de la plateforme numérique jaimelouviers.fr, dédiée à l'entraide entre habitants et à la démocratie participative,
- la création d'une « brigade seniors » animée par le Pôle senior de la Ville de Louviers,
- l'obtention du Prix de la Démocratie en 2024, remis lors en clôture de la séance de restitution du Congrès de Louviers par M. Atanase Périfan, créateur de la *Fête des Voisins*, de *l'Heure Civique* et de *Voisins Solidaires*,
- l'intégration d'un axe fort sur la participation des habitants dans la Convention territoriale globale (CTG) entre la Ville de Louviers, la Caisse d'allocations familiales et leurs partenaires institutionnels,
- l'élaboration du Contrat de ville « Quartiers 2030 », centré sur le pouvoir d'agir des citoyens.

Dans le prolongement de ces démarches, la Ville souhaite structurer une Réserve civique municipale, outil local de mobilisation du bénévolat et de l'engagement citoyen, pour permettre aux personnes volontaires de contribuer, à titre bénévole et occasionnel, à des missions d'intérêt général.

La Réserve civique de Louviers vise à coordonner les dynamiques de bénévolat autour des valeurs de libre engagement, de mixité, et du respect des valeurs républicaines.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Répondre à des besoins collectifs, programmés ou inopinés (canicule, grand froid, accidents majeurs),
- Mobiliser des compétences variées en soutien aux actions de la collectivité,
- Favoriser le lien social, notamment intergénérationnel, et faciliter l'entraide entre les habitants.

Les domaines d'intervention identifiés sont notamment :

Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20250623-25-091-DE Date de télétransmission : 30/06/2025 Date de réception préfecture : 30/06/2025
---

- Soutien éducatif et social : alphabétisation, aide aux devoirs, lutte contre l'illectronisme,
- Partage de compétences : ateliers créatifs, travaux manuels,
- Urgences sociales : en lien avec le Plan communal de sauvegarde, la Réserve civique jouera le rôle de Réserve communale de sécurité civile,
- La participation à la Vie de la Cité.

La Réserve civique a vocation à s'appuyer sur les réseaux de bénévoles déjà actifs dans la Ville, sans remettre en cause leur autonomie. Les structures concernées garderont le pilotage et donc la gestion directe de leurs bénévoles. Il s'agit notamment :

- des centres sociaux : bénévoles engagés dans le soutien scolaire, le partage de compétences, l'animation et la vie de quartier,
- du Pôle senior : avec notamment la Brigade seniors.

Le dispositif sera coordonné par la chargée de mission Participation des habitants. Les candidatures seront instruites par un jury municipal, dont la composition sera précisée ultérieurement. La Réserve civique permettra néanmoins d'identifier, de valoriser, et de mieux coordonner l'ensemble de ces engagements via une base de données communale.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette réserve, la Ville s'appuiera sur l'expertise de *L'Heure civique* (porté par l'association Voisins Solidaires) qui dispose aujourd'hui d'un réseau national. L'adhésion de la Ville à l'association fait l'objet d'une délibération autonome.

Une campagne sera lancée à l'été 2025, avec la création d'un guichet unique de candidature pour les Lovériens souhaitant mettre à profit du temps ou des compétences au service des habitants.

Les bénévoles bénéficieront dans le cadre de leur engagement d'une offre de formation adaptée à leurs missions (sécurité civile, accompagnement éducatif, etc.). Un temps de valorisation leur sera dédié chaque année.

La Réserve civique municipale sera placée sous l'autorité du maire, dans le respect du cadre légal applicable au bénévolat et aux réserves communales.

Elle s'appuiera sur la charte proposée en annexe et qui définit les droits et devoirs des bénévoles.

Une attention particulière sera portée au statut du bénévole (engagement libre et non rémunéré) et à leur couverture assurantielle qui relèvera de la Ville de Louviers dans le cadre des activités de la Réserve civique.

## DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1 et suivants relatifs à la participation des citoyens à la vie locale ;

**Vu** le Code du service national, notamment ses articles L. 120-1 et suivants relatifs à la Réserve civique ;

**Vu** le décret n°2017-930 du 9 mai 2017 relatif à la mise en œuvre de la Réserve civique, précisant les domaines d'intervention et les modalités de mobilisation des citoyens pour des actions d'intérêt général ;

**Vu** la circulaire du 14 mars 2017 relative au déploiement de la Réserve civique dans les collectivités territoriales ;

**Vu** l'axe n°6 de la Convention territoriale globale dans lequel est inscrit la constitution d'une Réserve civique ;

**Vu** la délibération n° 2025-XXX du 23 juin 2025 qui autorise la Ville de Louviers à adhérer au dispositif *L'Heure civique*.

**Considérant** la volonté de la municipalité d'encourager la participation citoyenne,

**Considérant** le projet de charte du réserviste, joint en annexe à la présente délibération.

**AUTORISE** la création d'une Réserve civique municipale, visant à coordonner les engagements bénévoles au service de l'intérêt général.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la Réserve civique de la Ville de Louviers.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250623-25-091-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025